

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800****Séance du 17/04/2025****Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq

le : jeudi dix-sept avril à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 11/04/2025

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, LENEVEU Nicolas, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure.

ABSENTS : MARECHAL Aurélie, RIN Kevin, NOUASSRIA Eva, GRAF Thomas.

Ont donné pouvoir : MARECHAL Aurélie à SAUTOUR Laure.

Monsieur LENEVEU Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2025 04 19 Travaux d'aménagement pour la gestion des eaux pluviales

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la gestion des eaux pluviales est problématique sur deux endroits emplacement identifiés de la commune :

- au niveau de la route des Eléchères : à plusieurs reprises lors de fortes pluies, des habitations ont été inondées à cause de l'affaissement du réseau et d'un conflit dans le collecteur. De plus, ces eaux de pluies poursuivent leur chemin sur la RD 27 dont le bassin versant est important et le réseau existant est saturé. L'eau entraîne également des graviers et du tout-venant, ce qui rend la route dangereuse et un entretien difficile et coûteux. Il y a un réel besoin de rénover le réseau. Ce projet est estimé à 176 342.95 € HT soit 211 611.54 € TTC.
- Route de Haut Mornex : Il y a nécessité de réaliser un réseau pluvial pour se raccorder sur l'existant car l'eau pluvial se déverse dans un champs sans fossé, une partie de l'eau se déverse sur la route et gèle l'hiver. Ce projet est estimé à 31 624 € HT soit 37 948.80 € TTC.

Au total, les travaux d'aménagement pour la gestion des eaux pluviales est un projet d'un montant estimé à 207 966.95 € HT soit 249 560.34 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Approuve** les projets de travaux d'aménagement pour la gestion des eaux pluviales pour un montant total de 207 966.95 € HT soit 249 560.34 € TTC.
- **Sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental au titre CDAS et à l'agence de l'eau.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.**Au registre suivent les signatures.****Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.****La secrétaire, Nicolas LENEVEU.**